

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>15<sup>ème</sup></b>
Nom de site	RUE_FALLEMPIN	Numéro	753576
Adresse du site	<b>28, rue Letellier</b>	Hauteur	R + 6 (21,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G.</b>		
Complément d'info	Trois antennes sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site OF (110°, 220° et 340°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>19/04/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>18/11/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>18/01/2021</b>

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne <b>l'ajout du 700 MHz</b> , sur un site couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences <b>700/800/900/1800/2100/2600 MHz</b> ) orientées vers les azimuts 90°, 220° et 340°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 2,21 m et 2,50 m	Tilts (degrés)	2° à 10°
Estimation	<b>90° &lt; 5V/m ; 220° &lt; 4 V/m ; 340° &lt; 5 V/m</b>	Vis-à-vis (25m)	R + 8 (28 m)
Divers			

#### Incidence visuelle

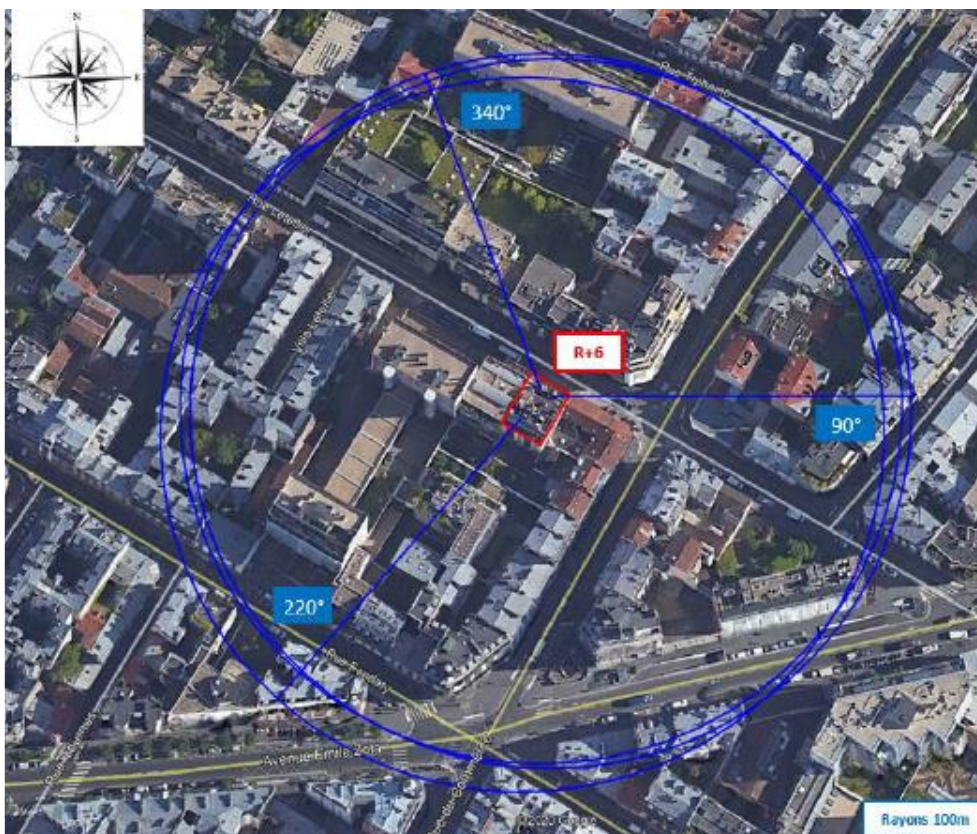
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	23,20 m

#### Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

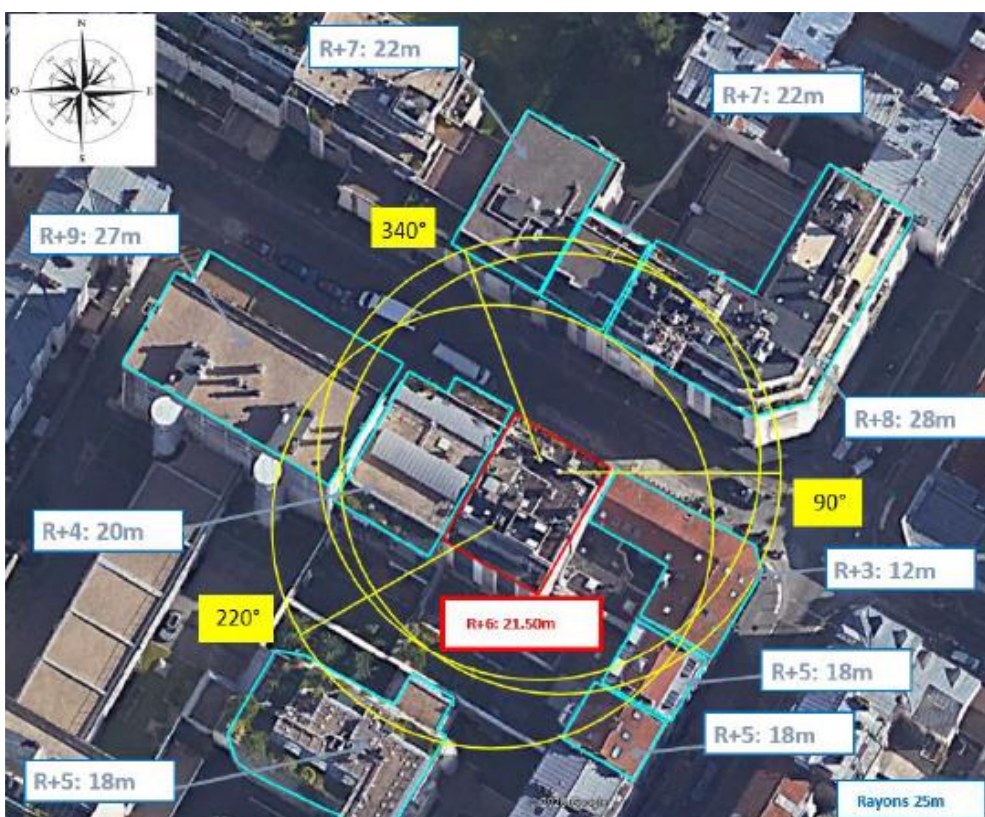
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

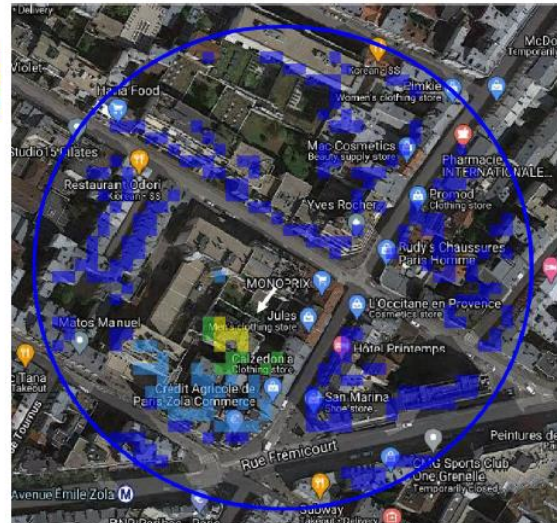
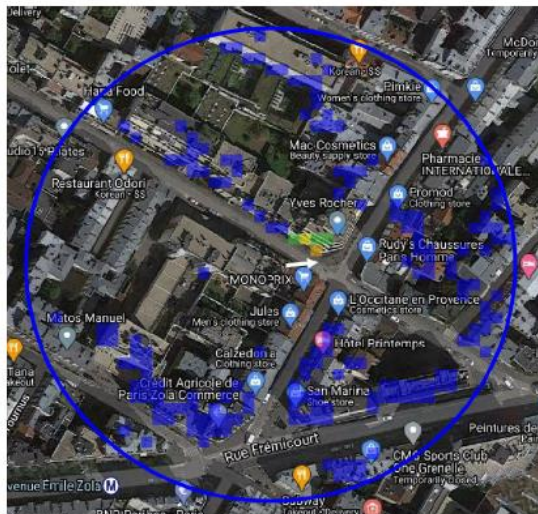
**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



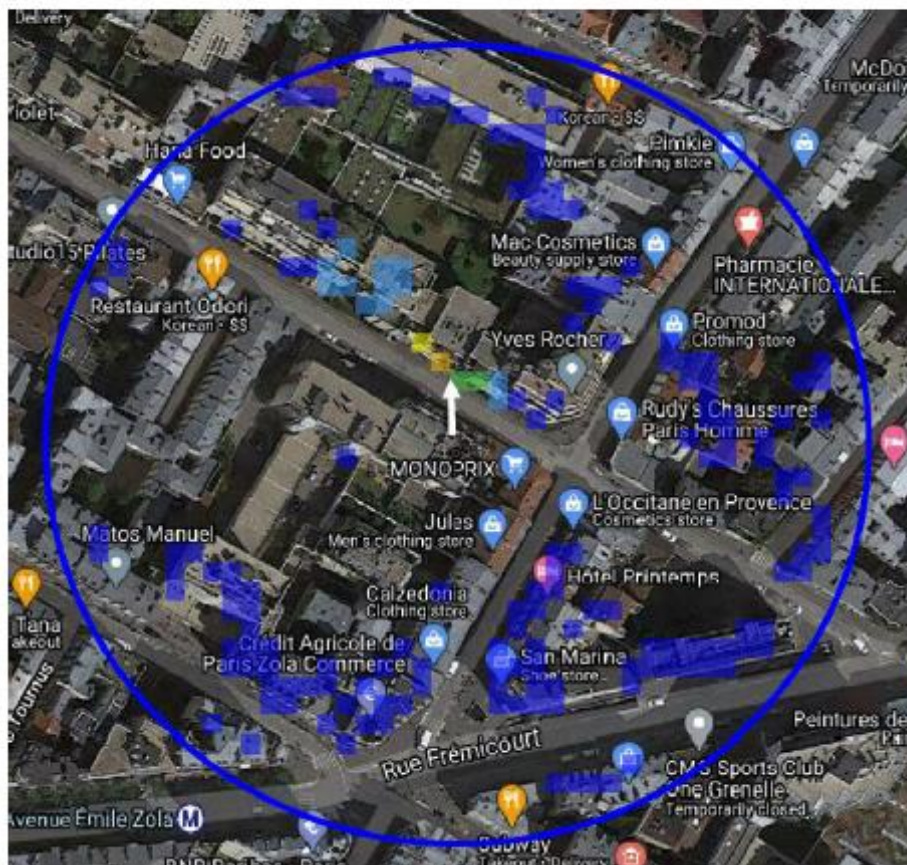
## Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 20m.

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est 17m.



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 20m.



	Azimut 90°	Azimut 220°	Azimut 340°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	20m	17m	20m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation.

## Vue des Azimuts

AZIMUT 90°



AZIMUT 220°



AZIMUT 340°

